

ment politique? En outre, la décision de rester au-delà de la période initiale de 60 jours dépendra-t-elle des progrès réalisés vers un règlement politique ou dans le cadre de la surveillance de la trêve?

• (1450)

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur. Ce serait interpréter la question unilatéralement. Nous sommes là-bas pour aider à la surveillance de la trêve. C'est pourquoi on a demandé notre participation en insistant sur l'importance d'autres valeurs. C'est la raison pour laquelle nous n'avons accepté qu'une prolongation de 60 jours et non pas une prolongation indéfinie.

M. Stanfield: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pense-t-il que la Commission internationale de contrôle et de surveillance a une chance de devenir un élément vraiment vital dans le maintien de la paix en Indochine?

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les seules parties capables de maintenir la paix sont les parties à l'accord de paix. Si on le lui demande, la Commission internationale peut y contribuer à titre d'observateur et en soumettant des rapports. Cependant, on ne nous a laissé que très peu de liberté d'action pour exécuter cette fonction.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'espérais comprendre la déclaration en la lisant mais je dois dire maintenant que je ne la comprends pas. J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il peut m'expliquer ce qui me semble être une contradiction lorsqu'il dit que le Canada continuera de participer aux mêmes conditions qu'actuellement jusqu'au 31 mai, à moins que de nets progrès ne soient réalisés vers un règlement politique. A la page précédente, le ministre déclare qu'une fois que la confiance régnera et qu'on aura amorcé une solution politique en respectant les conditions des deux parties, la simple présence d'une commission internationale ne sera plus considérée comme un élément vital. Si je comprends bien le ministre, à la première page il déclare: ...

Une voix: Voudriez-vous répéter?

Une voix: Vous lisez trop vite.

M. Stanfield: Excusez-moi si je lis trop vite. Sauf erreur, le ministre déclare, d'une part, que la présence de la Commission internationale ne sera plus nécessaire si une solution politique est amorcée selon les conditions d'une des parties. Plus loin, il semble dire que nous resterons en cas d'amélioration sensible.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, cette déclaration a été très soigneusement rédigée comme toute déclaration de ce genre doit l'être, car elle sera lue dans le monde entier et elle indique la position canadienne sur ce sujet. Nous avons dit, et le chef de l'opposition en conviendra certainement, que s'il semblait y avoir quelque progrès vers un règlement politique, nous devrions rester, mais qu'en cas de règlement politique, la Commission internationale deviendrait inutile.

Questions orales

VIETNAM—LA PROLONGATION DU MANDAT DU CANADA AU SEIN DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE—DEMANDE DE PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION À LA CHAMBRE

M. David Lewis (York-Sud): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre s'il envisage de présenter une motion à la Chambre des communes au sujet de la décision prise par le gouvernement en ce qui concerne la présence canadienne au Vietnam?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai parlé avec le leader à la Chambre et il est prêt à envisager, avec les autres leaders, la possibilité, par exemple, de proposer une motion d'ajournement afin de discuter de notre décision.

M. Lewis: Je ne comprends pas très bien. J'aimerais demander au ministre s'il veut dire qu'il pourrait y avoir une motion d'ajournement d'ordre général mais qu'il n'est pas prêt à présenter une résolution en vue de nous faire part de la décision exacte prise par le gouvernement.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai eu un entretien avec le leader à la Chambre qui pensait que la meilleure façon de tenir un débat, comme je l'ai promis, serait de proposer une motion d'ajournement en vue de discuter de cette décision. Je pense que cela est une solution convenable, mais si l'opposition propose une autre façon de débattre de cette question, nous l'envisagerons avec plaisir.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je ne m'inquiète pas vraiment de savoir si nous pourrions adopter une autre méthode mais plutôt si le ministre est prêt à mettre cette décision aux voix ou s'il envisage simplement de tenir un débat pendant quelques heures et d'en rester là.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, le problème, comme l'a dit le porte-parole de l'opposition officielle et, dans une certaine mesure, celui du Nouveau parti démocratique, est qu'il s'agit simplement d'une décision éventuelle et non pas définitive. Il me semble qu'il serait préférable de discuter de cette question lors d'une motion d'ajournement puis, lorsque nous en arriverons à la décision définitive, de proposer le genre de résolution dont a parlé mon honorable ami, le chef du Nouveau parti démocratique.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Portneuf désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Roland Godin (Portneuf): Non, monsieur l'Orateur.

VIETNAM—LA SÉCURITÉ DU PERSONNEL DU CONTINGENT CANADIEN DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE—LES MESURES ENVISAGÉES

[Traduction]

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une très simple question, dans le dessein de dissiper la crainte des Canadiens quant à la sécurité des membres du contingent canadien. En cas de déclenchement général des hostilités et même de guerre ouverte encore une fois, quelles dispositions prend-on à l'égard des Canadiens qui sont sur les lieux? Notre contingent sera-t-il immédiatement retiré alors, peu importe si c'est avant le 31 mai ou avant la fin de juin?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette ques-